



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018  
N° d'ordre de la délibération : 41  
N° de feuillet : 1/1**

Date de la convocation : 22 août 2018  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 13  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 11 septembre 2018 à 10 heures  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

### **Marché de fourniture de radars pédagogiques**

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Jean-Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°14 du comité syndical du 3 juillet 2014 donnant délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés;

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques, le SDEHG a lancé un appel d'offres pour un marché de fourniture et livraison de 131 à 160 radars pédagogiques alimentés soit par panneaux photovoltaïques, soit par le réseau d'éclairage public. Vu les demandes communales présentées en séance, il serait opportun de commander 160 radars dont 20 alimentés par le réseau d'éclairage public. La commission d'appel d'offres du 11 septembre a attribué le marché à la société Elan cité.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SDEHG autorise le Président à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 11 septembre pour la fourniture de 160 radars pédagogiques et tout document afférent à son attribution.

**Résultat du vote :**

Pour..... 13  
Contre ..... 0  
Abstention..... 0  
Non-participation au vote... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
  
Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

**17 SEP. 2018**